Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/10/2020	05/10/2020	2020-4932

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau pour les besoins en eau du pensionnat pour chiens et pour chevaux de la S.A.R.L. "DOGWALKING" au hameau de LA PETITE CROCHERE sur le territoire de la commune de VERNIE (72).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LE QUELLEC Prénom Karine

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : S.A.R.L. "DOGWALKING"

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Madame Karine LE QUELLEC, cogérante de la S.A.R.L.

RCS / SIRET |4|5|1| |9|1|1| |9|0|3| |0|0|0|3|2| Forme juridique S.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 1 forage d'exploitation d'une profondeur maximale de 90 m, selon le procédé Rotary eau/boue au diamètre de foration F.254 mm pour l'obtention d'un débit technique optimal de 6 m3/h pour les besoins en eau d'un pensionnat pour chiens (20 à 100 chiens adultes) et pour chevaux (5 chevaux).

Les travaux de réalisation de l'ouvrage seront d'une durée limitée (1 semaine) et ne généreront pas de nuisances sonores durables .

Il est prévu de réaliser l'ouvrage dans sur le versant enherbé permanent partiellement arboré dominant à l'ouest l'établissement de pensionnat canin et de chevaux de la SARL "DOGWALKING" et il n'aura au sol qu'une emprise de quelques m2 (tête de forage, dalle de propreté) et n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de l'exploitation --> Pompe électromécanique immergée).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les besoins en eau de ce pensionnat imposera un débit d'exploitation optimal de l'ouvrage de 7 m3/h pour la production annuelle de 820 à 2 830 m3 et journalière de 2,30 à 7,80 m3.

L'emplacement de l'ouvrage a été déterminé de façon à respecter la distance minimale réglementaire de 35 m de toute source potentielle de pollution de la ressource en eau souterraine et superficielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Installation sur le site pour quelques jours d'une foreuse ROTARY pour la réalisation et la complétion du forage.
Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings sablo-argileux , marneux et calcaréo-sableux avec mise en place de 2 bacs à boue étanchés (bâches) pour la collecte et la recirculation des boues de forage.
Les cuttings seront évacués par le maître d'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes à l'exploitation sera opéré sur le forage par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement qui sera établi par le bureau d'études géologiques: GéoSen.

Aménagement de l'avant-puits/tête du forage conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 11 septembre 2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur maximale envisagée : 90 m Foration : 254 mm de 0 à 90 m - Tubage PVC : F.140 mm avec cimentation annulaire à l'extrados de la colonne de captage et qui sera poussée jusque sous le mur des formations marneuses à marno argileuses du Callovien. Mise en place d'un massif filtrant sableux annulaire.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COORDONNEES LAMBERT 93 :
x = 480 275
y = 6 792 303
z # + 140,40 m NGF

CADASTRE :
Commune : VERNIE (72)
Parcelle : 34a - B
Propriété : S.A.R.L. "DOGWALKING"

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :
VERNIE (72)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

-

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF 1 la plus proche distante de 1 370 m au nord-nord-est (Identifiant National : 520014754 - "COLLINE DU ROCHER").
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Zones Humides potentielles pré-localisées distantes de plusieurs 100aines de mètres et établies à fond des vallées locales drainées par LA LONGUEVE et ses ruisseaux affluents dont les lits sont aménagés sur les formations marneuses calloviennes et partiellement , en amont hydraulique, sur celle du Calcaire de la Champagne de Conlie (Aalénien - Bajocien) . A noter des petits secteurs isolés proches de la Petite Crochère ne seront pas affectée par le projet en raison de la nature argileuse de leur support et du puissant substratum marneux callovien.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	-
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	-
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Zones NATURA 2000 les plus proches distantes de plus de 8 km (FR5202003 - "BOCAGE A OSMODERMA EREMITA ENTRE SILLE-LE-GUILLAUME ET LA GRANDE-CHARNIE" + FR5200650 - "FORÊT DE SILLE" --> Directive Habitats).
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Nappe des calcaires du Dogger. Masse d'eau : 4120 ("Calcaire du Jurassique moyen captif de la bordure NE du Massif armoricain").
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Rabattement local temporaire et très limité de la surface piézométrique de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le dossier de création de forage avec notice d'incidence qui sera établi au titre de la rubrique 1110 du Code de l'Environnement comportera des chapitres d'évaluation de l'impact du projet sur la ressource en eau souterraine et sur les écoulements superficiels, notamment par rapport aux eaux des BV des Unités hydrographiques locales recoupés par l'aire d'alimentation présumée du forage (LA LONGUEVE et ses affluents principalement). Cette évaluation sera réalisée par rapport aux QMNA5 des cours d'eau locaux pour s'assurer que leurs régimes et leurs continuités écologiques ne seront pas perturbés par le prélèvement d'eau envisagé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de site de sol pollué (BASOL) et d'ancien site d'activité industrielle (BASIAS) à moins de 900 m ni d'établissement classé SEVESO à moins de plusieurs kilomètres de la Petite Crochère.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Pas de cavités ni de mouvements de terrains répertoriés à proximité de la Petite Crochère.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Exploitation du forage par pompe électrique immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

-

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

-

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu des données collectées au fonçage de l'ouvrage et de celles qui seront recueillies à la réalisation des pompages d'essai (propriétés hydrauliques du forage + paramètres hydrodynamiques et particularités hydrogéologiques de l'aquifère), les consignes d'exploitation de l'ouvrage seront adaptées à sa productivité et à son éventuelle incidence environnementale.

Le prélèvement d'eau envisagé va solliciter une ressource en eau souterraine classée en NAEP (Calcaires captifs du Dogger). Toutefois, dans la mesure où ce prélèvement concernera un établissement d'élevage, qu'il se substituera à celui dispensé par le réseau AEP (sollicitant aussi une ressource en eau souterraine dans le secteur du projet) et qu'il demeurera très inférieur à 10 000 m3/an, il ne présente pas d'incompatibilités avec les dispositions du SDAGE "Loire-Bretagne" et avec celles du SAGE "Sarthe amont".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non - Le projet fera l'objet d'un dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement et le CRT de l'entreprise de forage permettra d'en fixer les modalités d'exploitation dans le respect des dispositions du SDAGE "LOIRE - BRETAGNE" et du SAGE "SARTHE Amont".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1 - CERFA n°14734.
ANNEXE 2 - SITUATION CADASTRALE (INFOTERRE + CADASTRE).
ANNEXE 3 - SITUATION GEOGRAPHIQUE_ENVIRONNEMENT (IGN 1/25 000° + GEOPORTAIL + Photographies GEOSEN).
ANNEXE 4 - COUPE GEOL_TECHN PREVISIONNELLE DU FORAGE.
ANNEXE 5 - SITUATION PAR RAPPORT AUX ZONES PROTEGEES DU PATRIMOINE NATUREL.
ANNEXE 6 - AMENAGEMENT TÊTE FORAGE.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à SAINT-MOLF (44) le, 05 octobre 2020

Signature

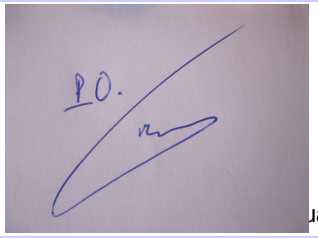

uant sur le cadre ci-dessus